

PRIX ANDRE PARENT 2022 : REGLEMENT

Article 1 - Le prix André Parent a pour but de valoriser un travail de recherche, encadré ou non, effectué par un groupe de jeunes (primaire, collège ou lycée) pendant cette année scolaire, sur un sujet scientifique dans lequel les mathématiques tiennent une place primordiale, tout en restant accessible à un large public. Il est organisé par le Comité International des Jeux Mathématiques.

Article 2 - Le jury évaluera les projets en fonction de quatre critères :

1. le choix du sujet, en particulier son caractère mathématique explicite,
2. la maîtrise du sujet et la rigueur des raisonnements proposés,
3. la qualité de présentation du sujet sur le salon, pour un public de tout niveau, à distance et, si cela s'avère possible, sur place.
4. le côté ludique et l'interaction avec le public

Article 3 – Déroulement du concours :

1. L'inscription.
 - 1- Chaque groupe doit s'inscrire dès que possible et au plus tard le **31 mars** en ligne via le formulaire <https://forms.gle/zr3immXFcJsu5meVA>
 - 2- Le dossier devra également être envoyé pour le **31 mars** au plus tard.
 - 3- Un complément au dossier pourra être remis au plus tard le **26 avril**
2. Une présélection est effectuée par un jury désigné par le CIJM. Ce jury examine le dossier rédigé par les jeunes chercheurs : un document si possible interactif permettant une présentation à distance du sujet, par exemple sous la forme d'un Genially ou d'un Powerpoint. Il devra clairement mettre en évidence le sujet, l'évolution de la recherche, les mathématiques utilisées, les découvertes et les questions qui restent en suspens. Ce dossier pourra être accompagné de vidéos pour une durée totale maximum de 5 minutes. À l'issue de cette présélection, les meilleurs projets seront qualifiés pour la finale. Chaque responsable sera averti.e au plus tard le **6 mai**.
3. La finale 2022 se déroulera à Paris, virtuellement et si possible place Saint Sulpice, lors du 23^e Salon « Culture et jeux mathématiques », prévu **du 2 au 5 juin 2022**. Les participants pourront choisir d'être présents sur place ou par vidéoconférence permettant un échange avec le public.

Article 4 -. Pour la finale, chaque groupe qualifié devra constituer une équipe de 2, 3 ou 4 jeunes, délégués par l'ensemble du groupe sous la responsabilité d'un adulte. Les équipes qualifiées devront être présentes au moins virtuellement pour présenter leur sujet au public.

Un planning des présences virtuelles et si possible réelles sera établi avec Joëlle Lamon, la responsable CIJM du Prix André Parent.

Le **samedi 4 juin**, une présentation sera faite, sous forme de vidéoconférence ou, si c'est possible, Place Saint Sulpice, par les jeunes devant un jury, ou le public si la présentation est virtuelle. Cette présentation ne devra pas excéder 15 minutes. Le jury et, en fonction du temps, le public pourront poser des questions. Pendant la présentation et les questions, l'adulte qui accompagne le groupe ne devra pas aider.

Article 5 - Conditions d'accueil pour le Salon.

Chaque enseignant responsable d'une équipe sélectionnée devra s'occuper de l'hébergement de son équipe si cela s'avère utile. Pour les équipes non franciliennes Animath prendra en charge, sur présentation de factures, une partie de l'hébergement pour 2 nuits, pour un montant de 30 € par personne et par nuit. Le transport ne peut être pris en charge par le CIJM.